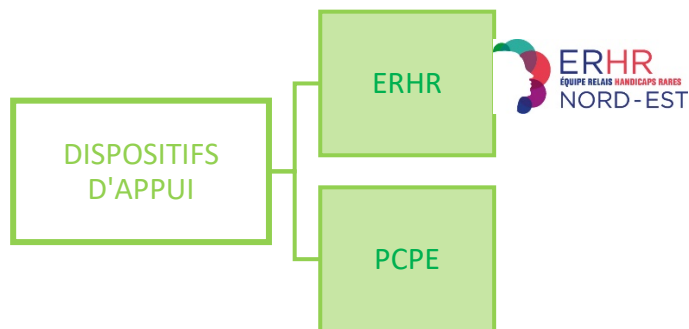
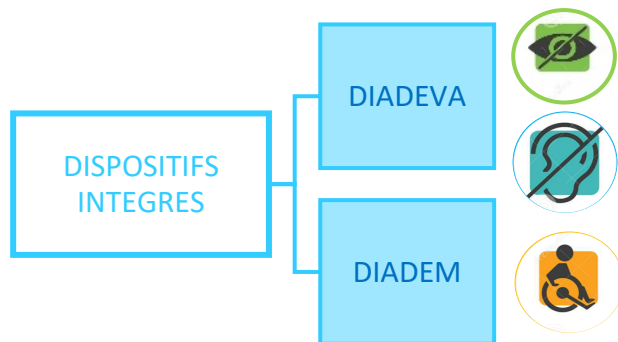


Notre organisation

4 Dispositifs :



Contacts

Dispositif Sensoriel et Moteur

03 80 41 08 22

dsm.closchauveau@pepcbfc.org

Équipe Relais Handicaps Rares

Antenne Bourgogne/Franche-Comté

03 80 76 48 45

03 80 41 08 22

secretariat-bourgogne@erhr.fr

9 rue du Fort de la Motte Giron
21000 DIJON



ACCÈS :

Bus n°13 Arrêt : Clos Chauveau

www.pepcbfc.org

@LesPEPCBFC



DSM

Dispositif

Sensoriel et Moteur



Dispositif financé par



Dispositifs Intégrés d'Accompagnement des Déficiences Motrices (DIADEM) Visuelles et Auditives (DIADEVA)

Pour qui ?

- Des jeunes de 0 à 20 ans,
- Porteurs d'un handicap moteur,
- Et/ ou d'une déficience auditive et/ ou visuelle,
- Avec ou sans troubles associés,
- Ayant une notification MDPH.

Pourquoi ?

- Favoriser l'intégration sociale des jeunes,
- Soutenir les parents dans la mise en œuvre des projets qu'ils ont pour leur enfant,
- Apporter aide et conseil sur les différents lieux de vie du jeune (crèche, école, club sportif, centre de loisirs, employeur, administration, ...).

Comment ?

En mobilisant de nombreux professionnels formés spécifiquement à l'accompagnement de jeunes porteurs d'un handicap moteur et/ou sensoriel (enseignants, éducateurs, rééducateurs, ...).

Où ?

Dans leurs différents lieux de vie.

En Internat, pour les jeunes nécessitant un accompagnement éducatif plus soutenu, et/ou en accueil de jour (jeunes porteurs d'un handicap moteur).

L'Équipe Relais Handicaps Rares ERHR

Pour qui ?

Pour les enfants et adultes en situation de Handicap Rare, leur entourage, les professionnels qui les accompagnent.

Le handicap rare se définit par l'association de déficiences (auditive, visuelle, ou autres déficiences graves) et de troubles associés (dysphasie grave associée à une autre déficience, affection chronique grave ou évolutive).

Il n'est pas nécessaire de passer par la MDPH.

Pourquoi ?

- Soutenir les personnes porteuses de handicaps rares en apportant conseils, évaluations, expertises, appuis techniques,
- Co-construire en lien avec les partenaires des outils correspondant aux besoins des personnes,
- Vous guider vers les professionnels les mieux adaptés pour accompagner la personne,
- Organiser en lien avec vous (aidants, équipes...) des sensibilisations, temps de travail, de réflexion autour d'une problématique spécifique.

Comment ?

En nous contactant directement par téléphone pour toute demande.

Une fois la situation validée en équipe pluridisciplinaire, une coordinatrice de parcours prend contact avec la ou les personnes demandeuses.

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées Transition 16-25 ans PCPE

Pour qui ?

- Pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- Quel que soit leur handicap,
- Sous réserve de l'accord de la MDPH.

Pourquoi ?

- Faciliter la transition du secteur enfant vers le secteur adulte,
- Prévenir les ruptures de parcours en apportant une réponse singulière à chacun des jeunes accompagnés,
- Être ressource dans la prise en compte des situations complexes,
- Encourager l'émergence d'un projet de vie, ou faciliter sa mise en œuvre.

Comment ?

La coordinatrice mobilise un large réseau de partenaires Côte d'Or : droit commun, secteur médico-social, sanitaire, libéral, ou associatif, ...

Et s'appuie sur une expertise reconnue dans le champ du handicap moteur, et de la déficience visuelle et auditive.